

# HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

« **Nous avons essayé de rechercher ce qu'était autrefois notre commune** »

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 2 400 titres à ce jour. « À remuer le passé, écrit l'auteur dans son introduction, on comprend vite que nous sommes les obligés, les fils souvent indifférents et ingrats de ceux qui nous ont précédés. En contemplant leur œuvre, on ne peut se défendre d'éprouver pour eux un sentiment d'admiration. Qui de nous, en effet, n'est pas frappé de stupeur autant que charmé à la vue des anciennes fortifications de Pouancé ? Que de temps n'a-t-il fallu pour les construire ? Que s'est-il passé à l'abri

## Bientôt réédité

# HISTOIRE DE POUANCÉ

### et des environs

**Bertrand du Guesclin ne posséda les terres que pendant une seule année**

par **Henri GODIVIER**

Située au nord-ouest du département du Maine-et-Loire, dans le Segréen, aux confins de l'Anjou et de la Bretagne, la ville de Pouancé est limitée au nord par les communes de Senonnes et de Saint-Erblon, à l'ouest par celle de Villepot, au sud par Carbay, la Prévrière et Armaillé et à l'est par Chazé-Henri. Ce chef-lieu de canton, qui fut longtemps une seigneurie (998-1794) dont Bertrand du Guesclin ne

posséda les terres que pendant une seule année (1380), a une origine très ancienne ; ses premiers habitants ayant été les Celtes qui ont laissé des vestiges de leur présence, un peulvan, dit *Pierre frite* (de *petra fricta*, pierre ointe) et les traces d'un camp retranché gaulois dans le bois de la Haie. Par ailleurs, la découverte de nombreuses monnaies romaines dans les environs atteste le passage des conquérants et on a trouvé aussi à Chazé-Henry, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une borne romaine qui servit de siège à l'église avant d'être entreposée au musée Saint-Jean d'Angers.



de leurs murs ? Autant de questions qui viennent naturellement à notre pensée, lorsque, promeneur paisible, on daigne les regarder. Malgré leur mauvais état, elles semblent encore protéger notre cité ; pourtant, le temps accomplit son œuvre et, chaque jour, fait disparaître ce qui restait d'un passé terrible mais magnifique. Nous avons donc essayé, comme il était temps encore, de rechercher ce qu'était autrefois notre commune, mais la tâche est ardue, difficile, l'histoire étant toute de faits historiques dénués de romantisme. »

### **Le premier seigneur de Pouancé connu était Manguenor (X<sup>e</sup> siècle)**

La monographie d'Henri Godivier est d'abord consacrée à l'histoire événementielle de la seigneurie de Pouancé : après l'évocation des origines du terroir (époques celtique et gallo-romaine), l'établissement des Saxons en ces lieux (V<sup>e</sup> siècle) et la domination franque, l'auteur décrit, en effet, l'instauration du régime féodal qui fut, avant tout, un mode de lutte efficace contre les invasions des Normands (IX<sup>e</sup> siècle), le premier seigneur de Pouancé connu étant Manguenor (X<sup>e</sup> siècle) et le dernier Gabriel de Neuville de Villeroy, mort sur l'échafaud en 1794. La Révolution fit de Pouancé un chef-lieu de canton comprenant 14 communes d'Armaillé à Vergennes, en passant par Carbay, Chazé-Henry, Prévrière, le Tremblay, Combrée (...). Henri Godivier recense ensuite les propriétaires de Pouancé et de la Guerche, de la Révolution au début du XX<sup>e</sup> siècle, puis il fait revivre le château (évolution architecturale) et la ville (description de Pouancé d'après M. de Préaulx). Dans la deuxième partie de l'ouvrage, l'historien enrichit singulièrement le propos en présentant un foisonnement de rubriques traitant de sujets spécifiques : *Pouancé aujourd'hui* et *l'ancienne juridiction*, la paroisse de Saint-Aubin et les *chappelles diverses*, le collège de Pouancé (dès le XVII<sup>e</sup> siècle) et la mairie, *les juges de paix* et *les notaires* (nominativement recensés), les écoles et *le syndicat de hannetonage*, l'évolution démographique (tableaux statistiques) et le bureau télégraphique (1866)...

**UNE COLLECTION  
UNIQUE EN FRANCE  
DE 2453 TITRES**

**21 TITRES SUR LE  
MAINE-ET-LOIRE**

**Renseignements au  
03 23 20 32 19**

